

ASSOCIATION
ESPACE SOCIAL ET CULTUREL DU DIOIS

Place de l'Evêché

26150 DIE

RAPPORT
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels - exercice clos le 31/12/2023

GAZAGNES Jacques
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la cour
D'appel de Lyon
7, chemin du Pavillon
69300 Caluire et Cuire

ASSOCIATION ESPACE SOCIAL ET CULTUREL DU DIOIS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes annuels - exercice clos le 31/12/2023

A l'Assemblée Générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESPACE SOCIAL ET CULTUREL DU DIOIS tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie, que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ASSOCIATION ESPACE SOCIAL ET CULTUREL DU DIOIS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes annuels - exercice clos le 31/12/2023

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents et membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents et membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Caluire et Cuire, le 03 mai 2024



Jacques Gazagnes
Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Page 2 :	Bilan arrêté au 31/12/23 — Actif
Page 3 :	Bilan arrêté au 31/12/23 — Passif
Page 4 à 9 :	Compte de Résultat de l'exercice 2023
Page 10 à 18 :	Annexe
Page 19 :	Glossaire

Espace Social et Culturel du Diois — ESCDD
Place de l'Evêché — 26150 DIE
Tél : 04 75 22 20 45 — Fax : 04 75 22 28 06
Site : www.escdd.fr — Mail : contact@escdd.fr
SIRET : 302 801 1390 004 — APE : 9499Z
Association d'éducation populaire, reconnue d'intérêt général

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 273.31	19 932.95	4 340.36	5 444.06
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	23 208.31	19 803.04	3 405.27	4 402.47
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 065.00	129.91	935.09	1 041.59
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	243 778.45	181 856.10	61 922.35	62 098.39
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	243 778.45	181 856.10	61 922.35	62 098.39
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 017.69		1 017.69	817.69
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	717.69		717.69	517.69
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	300.00		300.00	300.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	269 069.45	201 789.05	67 280.40	68 360.14
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	185 116.15		185 116.15	188 696.07
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	18 973.08		18 973.08	23 512.01
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	166 143.07		166 143.07	165 184.06
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	200 901.93		200 901.93	190 930.33
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 118.04		6 118.04	6 974.39
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	392 136.12		392 136.12	386 600.79
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	661 205.57	201 789.05	459 416.52	454 960.93

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
CAPITAL	24 424.43	24 424.43
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	150 000.00	150 000.00
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	-6 731.59	-844.16
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-9 780.21	-5 887.43
SITUATION NETTE (1)	157 912.63	167 692.84
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	53 692.63	55 374.08
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	53 692.63	55 374.08
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	211 605.26	223 066.92
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	4 000.00	9 833.52
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	4 000.00	9 833.52
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	17 168.66	14 469.13
TOTAL PROVISIONS (4)	17 168.66	14 469.13
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	25 902.22	36 675.25
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	44 597.53	29 188.73
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	71 459.79	64 223.06
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		6 435.67
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	84 683.06	71 068.65
TOTAL DETTES (5)	226 642.60	207 591.36
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	459 416.52	454 960.93

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
COTISATIONS	11 913.00		1.26	9 100.00	2 813.00	30.91
75610000 Adhésions Familles -	2 330.00		0.25	1 697.00	633.00	37.30
75620000 Adhésions individuelles -	7 393.00		0.78	5 703.00	1 690.00	29.63
75630000 Adhésions associations et autres -	2 190.00		0.23	1 700.00	490.00	28.82
VENTES DE BIENS	2 351.35		0.25	1 575.50	775.85	49.24
70700000 Recette bar & restauration Evénements	2 351.35		0.25	1 575.50	775.85	49.24
DONT VENTES DE DONS EN NATURE						
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	376 368.76		39.83	328 609.34	47 759.42	14.53
70610000 Participation des adhérents	171 146.39		18.11	124 118.13	47 028.26	37.89
70611000 CAF - Aides aux vacances	4 292.80		0.45	3 848.80	444.00	11.54
70612000 MSA - Aides aux vacances				87.10	-87.10	-100.00
70613000 JPA - Aides aux vacances	409.00		0.04	1 374.00	-965.00	-70.23
70614000 CD 26, Mairies.... - Aides aux familles	1 249.00		0.13	255.00	994.00	389.80
70615000 ESCDD - Aides aux vacances JPA	105.00		0.01		105.00	
70615100 ESCDD - Fond de solidarité	1 140.50		0.12	720.95	419.55	58.19
70617000 Etat - Pass'sport	1 100.00		0.12	1 750.00	-650.00	-37.14
70618000 Région AURA - Pass' Région	60.00		0.01	30.00	30.00	100.00
70621000 PS CAF - ALSH	25 898.23		2.74	21 611.66	4 286.57	19.83
70621100 PS MSA - ALSH	2 766.15		0.29	348.36	2 417.79	694.05
70622000 PS CAF - CLAS	2 585.37		0.27	2 998.53	-413.16	-13.78
70623000 PS CAF - Animation Globale	78 694.00		8.33	75 785.00	2 909.00	3.84
70624000 PS CAF - LAEP	13 574.85		1.44	12 606.27	968.58	7.68
70625000 PS CAF - Animation Collective Famille	24 655.20		2.61	23 682.00	973.20	4.11
70626000 PS CAF - Jeunes	35 159.95		3.72	32 212.00	2 947.95	9.15
70660000 Part. Asso. et autres partenaires -	5 820.00		0.62	16 655.73	-10 835.73	-65.06
70661000 Recettes billetterie spectacles				625.00	-625.00	-100.00
70670000 Mise à Dispo & autres presta. -	7 712.32		0.82	9 900.81	-2 188.49	-22.10
DONT PARRAINAGES						
VENTES DE BIENS ET SERVICES		378 720.11	40.08	330 184.84	48 535.27	14.70
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	498 680.28		52.78	432 951.58	65 728.70	15.18
SOUS-TOTAL 74	498 680.28		52.78	432 951.58	65 728.70	15.18
74100000 Etat - Dél. Rég. Droits des femmes - Sub	1 000.00		0.11	1 000.00		
74130000 Etat - Aide à l'emploi & Service civique	4 785.01		0.51		4 785.01	
74150000 Etat - FONJEP	26 652.00		2.82	20 724.00	5 928.00	28.60
74170000 Etat - DRAJES	3 000.00		0.32	3 800.00	-800.00	-21.05
74330000 Cons Dép 26 - Sub Jeunesse Prévention sp	52 500.00		5.56	35 000.00	17 500.00	50.00
74340000 Cons Dép 26 - Sub Jeunesse Animation Soc	58 300.00		6.17	58 300.00		
74350000 Cons Dép 26 - Sub LAEP	4 500.00		0.48	4 400.00	100.00	2.27
74380000 Cons Dép 26 (Conf Financeurs) -	4 600.00		0.49		4 600.00	
74400000 Subv.fonctionnement-COMMUNE	150.00		0.02		150.00	
74510000 CCD - Subvention ALSH	66 803.66		7.07	54 759.00	12 044.66	22.00
74511000 CCBDP - Subvention ALSH La Motte	4 308.54		0.46	6 959.00	-2 650.46	-38.09
74520000 CCD - Subvention LAEP	4 387.00		0.46	4 290.20	96.80	2.26
74530000 CCD - Subvention Formation Anim Périsco	5 915.00		0.63	5 520.00	395.00	7.16
74560000 CCD - Subvention Fonctionnement	152 432.19		16.13	147 592.50	4 839.69	3.28
74600000 CAF - Subventions fonctionnement	46 212.88		4.89	47 836.88	-1 624.00	-3.39

Compte de résultat 2023

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
74700000 MSA - Subventions fonctionnement	19 634.00		2.08	16 570.00	3 064.00	18.49
74800000 AG2R (via AURACS)	1 300.00		0.14	4 000.00	-2 700.00	-67.50
74810000 CARSAT (via AURACS)	10 000.00		1.06	10 000.00		
74820000 Agence Régionale de Santé ARA -	6 700.00		0.71	6 700.00		
74830000 SOLIHA26 Consortium -	18 000.00		1.91	1 500.00	16 500.00	1 100.00
74832000 Fondation de France	7 500.00		0.79	4 000.00	3 500.00	87.50
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.						
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	46.00		0.00	100.00	-54.00	-54.00
DONS MANUELS	46.00		0.00	100.00	-54.00	-54.00
75400000 Collectes et Dons	46.00		0.00	100.00	-54.00	-54.00
MECENATS						
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE						
CONTRIBUTIONS FINANCIERES						
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		498 726.28	52.78	433 051.58	65 674.70	15.17
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	14 619.92		1.55	10 173.16	4 446.76	43.71
78150000 Repr. s/prov. risques&ch. exploit	3 356.58		0.36	4 412.33	-1 055.75	-23.93
78170000 Repr. prov. Dépré. actifs circula	3 759.43		0.40		3 759.43	
78171000 Reprise sur provision CET	1 523.72		0.16	319.44	1 204.28	377.00
79100000 Transferts de charges	399.74		0.04	536.39	-136.65	-25.48
79120000 Remboursement Frais de formation	5 580.45		0.59	4 905.00	675.45	13.77
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	9 833.52		1.04	17 545.44	-7 711.92	-43.95
78900000 Report des ressources non util	9 833.52		1.04	17 545.44	-7 711.92	-43.95
AUTRES PRODUITS	-18.97		0.00	123.84	-142.81	-115.32
75800000 Produits divers de gestion courante	-18.97		0.00	123.84	-142.81	-115.32
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		913 793.86	96.71	800 178.86	113 615.00	14.20
CHARGES D'EXPLOITATION						
ACHATS DE MARCHANDISES						
VARIATION DE STOCK						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	236 510.90		25.03	189 047.61	47 463.29	25.11
SOUS-TOTAL 60	76 776.22		8.13	68 592.00	8 184.22	11.93
60410000 Achat prestations (spectacle, activités)	18 374.61		1.94	16 726.36	1 648.25	9.85
60510000 Achat petit matériel et mobilier	4 302.08		0.46	2 116.42	2 185.66	103.27
60520000 Achat matériel pédagogique -	2 125.02		0.22	3 002.59	-877.57	-29.23
60611000 Eau	820.02		0.09	1 900.24	-1 080.22	-56.85
60614000 Carburant pour véhicules	2 946.46		0.31	3 380.06	-433.60	-12.83
60615000 Gaz	7 392.22		0.78	8 068.58	-676.36	-8.38
60618000 Electricité	9 324.82		0.99	6 603.14	2 721.68	41.22
60631000 Fournitures d'entretien et conso divers	5 341.41		0.57	7 028.83	-1 687.42	-24.01
60632000 Fournitures pédagogiques	6 376.56		0.67	2 320.07	4 056.49	174.84
60640000 Fournitures administratives	3 248.03		0.34	2 220.52	1 027.51	46.27
60680000 Alimentation et boisson	16 524.99		1.75	15 225.19	1 299.80	8.54
SOUS-TOTAL 61	24 055.04		2.55	18 034.60	6 020.44	33.38
61210000 Location photocopieur -	5 419.39		0.57	5 044.09	375.30	7.44

Compte de résultat 2023

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
61320000 Locations de salle	2 721.40		0.29	1 455.00	1 266.40	87.04
61340000 Location de véhicules	1 807.25		0.19	970.00	837.25	86.31
61520000 Entret. & réparat./biens immos	654.67		0.07	1 288.88	-634.21	-49.21
61530000 Entretien & réparation matériels	488.80		0.05	161.50	327.30	202.66
61550000 Entretien & réparations véhicules	3 509.96		0.37	1 193.00	2 316.96	194.21
61560000 Maintenance informatique	687.00		0.07	120.00	567.00	472.50
61600000 Primes d'assurances	5 783.86		0.61	6 006.46	-222.60	-3.71
61610000 Primes d'assurance Véhicules	2 545.79		0.27	1 691.82	853.97	50.48
61810000 Documentation générale	436.92		0.05	103.85	333.07	320.72
SOUS-TOTAL 62	135 679.64		14.36	102 421.01	33 258.63	32.47
62140000 Personnel extérieur	74 385.49		7.87	50 744.48	23 641.01	46.59
62260000 Honoraires	4 100.00		0.43	3 900.00	200.00	5.13
62310000 Annonces et insertions	1 290.00		0.14	2 717.00	-1 427.00	-52.52
62341000 Cadeaux				100.00	-100.00	-100.00
62360000 Catalogues et imprimés	5 779.72		0.61	4 559.72	1 220.00	26.76
62410000 Transports sur achats	409.02		0.04		409.02	
62510000 Voyages et déplacement	13 057.45		1.38	10 016.57	3 040.88	30.36
62520000 Frais de restauration	5 712.84		0.60	1 623.71	4 089.13	251.84
62530000 Frais d'hébergement	4 310.41		0.46	5 236.99	-926.58	-17.69
62610000 Affranchissements	1 986.91		0.21	1 796.73	190.18	10.58
62620000 Frais de téléphone et internet	4 242.30		0.45	5 442.55	-1 200.25	-22.05
62700000 Services bancaires & assimilés	2 578.41		0.27	2 406.41	172.00	7.15
62810000 Concours divers, cotisations..	6 349.77		0.67	6 278.82	70.95	1.13
62820000 Dons accordés	20.87		0.00	0.63	20.24	3 212.70
62860000 Frais de formation	7 136.00		0.76	3 349.00	3 787.00	113.08
62861100 Frais annexes de formation - déplacement	205.80		0.02	339.40	-133.60	-39.36
62861200 Frais annexes de formation - repas	326.45		0.03	19.00	307.45	1 618.16
62861300 Frais annexes de formation - hébergement	148.20		0.02		148.20	
62862000 Analyse de la pratique	3 600.00		0.38	3 890.00	-290.00	-7.46
62870000 Frais de formation Elus et bénévoles	40.00		0.00		40.00	
AIDES FINANCIERES						
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	21 601.77		2.29	19 556.28	2 045.49	10.46
63110000 Taxes sur les salaires	14 682.15		1.55	12 485.72	2 196.43	17.59
63330000 Part.empl.format.profes.contin	6 919.62		0.73	7 070.56	-150.94	-2.13
SALAIRES ET TRAITEMENTS	505 610.47		53.51	442 997.67	62 612.80	14.13
64110000 Salaires & appointements bruts	491 677.75		52.04	432 660.27	59 017.48	13.64
64120000 Congés Payés	1 376.15		0.15	730.47	645.68	88.39
64130000 Primes et gratifications	1 893.46		0.20		1 893.46	
64140000 Paniers Repas et autres indemnités	3 085.00		0.33	3 060.00	25.00	0.82
64160000 Compte Epargne Temps	3 921.49		0.42	3 854.19	67.30	1.75
64170000 Provisions pour salaires & primes à vers	3 104.48		0.33	1 994.62	1 109.86	55.64
64180000 Salaires bruts Intermittent GUSO	552.14		0.06	698.12	-145.98	-20.91
CHARGES SOCIALES	140 623.77		14.88	124 475.25	16 148.52	12.97
64510000 Cotisations URSSAF	65 227.77		6.90	59 178.86	6 048.91	10.22
64520000 Cotis. Prévoyance	7 973.88		0.84	6 201.97	1 771.91	28.57
64521000 Cotis. Mutuelle	8 282.52		0.88	7 080.28	1 202.24	16.98
64531000 Cotis. Retraite non cadre - ARRCO	27 313.69		2.89	25 249.49	2 064.20	8.18
64540000 Cotisations Chômage	20 650.51		2.19	18 171.63	2 478.88	13.64
64552000 Charges sociales sur Congés Payés	377.75		0.04	186.91	190.84	102.10
64556000 Charges sociales CET	1 452.08		0.15	1 450.93	1.15	0.08
64557000 Charges sociales sur Provisions salaire	874.98		0.09	444.58	430.40	96.81
64580000 Charges Patronales Intermittents GUSO	247.81		0.03		247.81	
64720000 Versés au CSE	4 916.78		0.52	4 326.60	590.18	13.64
64750000 Médecine du Travail, Pharmacie	3 306.00		0.35	2 184.00	1 122.00	51.37
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	17 312.80		1.83	18 821.01	-1 508.21	-8.01
68110000 Dotations aux amorts des immo.	17 312.80		1.83	15 061.58	2 251.22	14.95

Compte de résultat 2023

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
68170000 Dot.aux prov. dépréc. actif circ				3 759.43	-3 759.43	-100.00
DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 699.53		0.29	5 511.49	-2 811.96	-51.02
68151000 Provisions pour retraite	2 699.53		0.29	5 511.49	-2 811.96	-51.02
REPORTS EN FONDS DEDIES	4 000.00		0.42	9 833.52	-5 833.52	-59.32
68940000 Engagts à réal./subv. attribuée	4 000.00		0.42	9 833.52	-5 833.52	-59.32
AUTRES CHARGES	12 969.84		1.37	10 114.00	2 855.84	28.24
65111000 Droits d'auteurs SACEM SPRE	458.37		0.05	404.50	53.87	13.32
65120000 Licences activités sportives	1 690.00		0.18	345.00	1 345.00	389.86
65130000 Assistance Logiciel	5 624.02		0.60	5 722.50	-98.48	-1.72
65400000 Pertes sur créances irrécouvr.	3 900.07		0.41	2 856.50	1 043.57	36.53
65800000 Charges diverses de gestion courante	51.88		0.01	14.55	37.33	256.56
65881000 Fond de solidarité	1 140.50		0.12	770.95	369.55	47.93
65882000 Aides aux séjour ESCDD - JPA	105.00		0.01		105.00	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		941 329.08	99.63	820 356.83	120 972.25	14.75
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-27 535.22		-20 177.97		

Compte de résultat 2023

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
PRODUITS FINANCIERS						
DE PARTICIPATION						
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE						
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 969.45		0.21	853.09	1 116.36	130.86
76810000 Intérêts des cptes financiers	1 969.45		0.21	853.09	1 116.36	130.86
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE						
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE						
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 969.45	0.21	853.09	1 116.36	130.86
CHARGES FINANCIERES						
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS						
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	102.42		0.01		102.42	
66110000 Intérêts des emprunts & Dettes	102.42		0.01		102.42	
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE						
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		102.42	0.01		102.42	
RESULTAT FINANCIER (3-4)		1 867.03		853.09		
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
SUR OPERATIONS DE GESTION	8 834.66		0.94	14 268.71	-5 434.05	-38.08
77100000 Produits exceptionnels	2 591.91		0.27	14 268.71	-11 676.80	-81.84
77200000 Produits sur exerc. antérieurs	6 242.75		0.66		6 242.75	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	10 491.45		1.11	11 174.14	-682.69	-6.11
77700000 QP subv. invest. aff. cpte résultat	10 491.45		1.11	11 174.14	-682.69	-6.11
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		19 326.11	2.05	25 442.85	-6 116.74	-24.04
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 438.13		0.36	12 005.40	-8 567.27	-71.36
67100000 Ch. Excpet. sur opé. de gestion	84.29		0.01	12 005.40	-11 921.11	-99.30
67200000 Charges sur exerc. antérieurs	3 353.84		0.35		3 353.84	
SUR OPERATION EN CAPITAL						
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		3 438.13	0.36	12 005.40	-8 567.27	-71.36
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		15 887.98		13 437.45		

Compte de résultat 2023

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)						
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)						
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		935 089.42	98.96	826 474.80	108 614.62	13.14
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		944 869.63	100.00	832 362.23	112 507.40	13.52
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE						
SOLDE DEBITEUR = PERTE		9 780.21	1.04	5 887.43	3 892.78	66.12

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

TOTAL (871)	0.00	870 Bénévolat	
860 Bénévolat		87000000 CVN - Bénévolat	86 033.00
86000000 CVN - Personnel bénévole	86 033.00	TOTAL (870)	86 033.00
TOTAL (860)	86 033.00	871 Dons et Prestations en nature	
861 Mise à disposition gratuite de biens		87100000 Dons en nature	35 127.61
86100000 CVN - Mise à disposition gratuite de bie	35 127.61	TOTAL (861)	35 127.61
Total charges contributions volontaires	121 160.61	Total produits contributions volontaires	121 160.61

1.1 Informations générales

L'Espace Social et Culturel du Diois a pour but de faire vivre des espaces :

- d'apprentissage et d'exercice de la vie démocratique ;
- de promotion individuelle et collective ;
- de développement social et culturel du citoyen, et d'être un acteur / interlocuteur pour la construction des politiques locales.
- d'éducation populaire et de solidarité ;

Cette association :

- est laïque
- est ouverte à toute personne physique quelque soit sa condition sociale, culturelle, économique, professionnelle, confessionnelle, politique. Les origines ne peuvent en aucun cas faire obstacle à l'adhésion.
- accorde tant aux femmes qu'aux hommes un égal accès à toutes ses instances décisionnelles. Elle tend, dans la mesure du possible et en fonction de ses adhérents, à la parité dans ces mêmes instances. L'association s'interdit toute discrimination, veille au respect de ce principe et garantit la liberté de conscience pour chacun de ses membres.

Nature et périmètre des activités

L'Espace Social et Culturel du Diois propose des activités et services à ses adhérents et différents publics principalement sur le territoire de la Communauté des Communes du Pays Diois. Les différents axes s'articulent autour des axes suivants :

- Enfance : accueils de loisirs 3-11 ans à Die, La Motte-Chalancon et à Luc-en-Diois, accompagnement scolaire
- Jeunesse : accueil de loisirs jeunes, prévention spécialisée, animation et accompagnement de projets collectifs et individuels, réseau des acteurs jeunesse
- Parentalité : accompagnement de projets et de parents, Lieu d'accueil enfants parents Bleu Hamac
- Accès aux droits : atelier sociolinguistique, Écrivains publics, Mobilité solidaire, Habitat intergénérationnel et animations autour du vieillissement.
- Activités socioculturelles : ateliers sportifs, artistiques et socioculturels,
- Animation territoriale : accompagnement d'associations, des collectivités, formation de bénévoles, formations des animateurs.rices périscolaires.

Moyens mis en œuvre

Pour développer l'ensemble de ses activités et de son projet social, l'Espace Social et Culturel du Diois dispose d'une équipe salariée de 16,75 ETP (au 31/12/2023), d'un Conseil d'Administration et d'un bureau.

Les moyens d'action de l'association sont :

L'organisation d'activités et d'actions collectives, la tenue d'assemblées périodiques, diverses publications (sites Internet, profils réseaux sociaux, plaquettes, journal,...), l'accompagnement de projets collectifs, l'organisation de débats, l'organisation de formations pour faciliter l'action, l'organisation et l'accompagnement de dynamiques d'échange et d'apprentissage, l'animation du travail en réseau.

1.2 — Événements significatifs

Après près de trois ans de crise sanitaire, l'ESCDD a retrouvé et dépassé son niveau d'activité de 2019. On peut citer notamment :

Le développement des capacités d'accueils pour les enfants de 3 à 11 ans à Die et l'ouverture d'un nouvel ALSH sur Luc-en-Diois.

Le public des activités sportives et culturelles a répondu présent et les recettes des participations se sont améliorées par rapport à 2019.

Le secteur jeunes a bénéficié de nouvelles aides du Département de la Drôme et du Consortium SOLIHA pour la prévention spécialisée.

Voici les principales évolutions des produits :

- **Cotisations des adhérents** : augmentation de 30% du montant des adhésions (+2.800 €) qui illustre la hausse de fréquentation des accueils de loisirs et des activités sportives et culturelles.
- **Participations des adhérents** : (+47000€, soit +38%) : hausse liée à la participation aux ASC et aux inscriptions aux ALSH essentiellement . Pour rappel, depuis la mise en place du paiement à l'inscription aux activités permet de réduire le risque d'impayé. (1, 2)

- **Prestations de service CAF et MSA :** (+11000€, soit +7%) : cette hausse suit l'accroissement de l'activité + hausse normale des montants de PS taux d'augmentation "réguliers" liés aux hausses d'activités, notamment sur les ALSH (1, 2)
- **Autres recettes propres :** (-10800€, soit -65%) : Les recettes en provenance des autres partenaires ont nettement baissé par rapport à 2022 en raison de la non reconduction du projet tiers lieu numérique, et du portage d'un séjour avec le CS La Paz à Saint Jean en Royans. Les mises à disposition de matériel, de salle ou de véhicule bien que plus nombreuses ont été moins génératrices de recettes (-2200€).
- **Subventions de l'État :** (+10900€, soit +43%) : hausse liée à l'obtention d'un poste en contrat aidé en 2023 et à un poste FONJEP Jeunes supplémentaire.
- **Subventions du Conseil départemental :** (+22200€, soit +23%) : hausse liée à un financement supplémentaire pour la prévention spécialisée (+17500 €) et à la réponse à un appel à projet sur le secteur vieillissement (4600 €).
- **Subvention des Communautés de communes :** (+14000€, soit +7%) : hausse liée à l'augmentation de l'activité des ALSH, avec notamment l'ouverture sur une année complète de l'accueil de loisirs de Luc-en-Diois et à la hausse de la dotation de fonctionnement (ménage) suite au retour pour l'Espace Jeunes dans des locaux plus vaste à la fin 2022.
- **Autres subventions :** (+28500€, soit +31%) : hausse essentiellement liée à une subvention de SOLIHA pour le financement du poste d'éducatrice de prévention spécialisée, ainsi qu'à la contribution au financement du poste du secteur habitat par la Fondation de France (3)
- **Produits exceptionnels :** (-6900€, soit - 27%) : mouvements d'affectations comptables entre exercices, corollaire de la baisse des produits exceptionnels (cf ci-dessus)
- **Reprises sur provisions :** (-20800€, soit -93%) : diminution des reports des ressources non utilisées corollaire à la baisse des dotations aux provisions concernant un engagement à réaliser (cf ci-dessus)

D'autre part, les charges ont connu les évolutions suivantes :

- **Achats :** Achats de petit matériel (+ 2 200 €, soit +100%) : achats liés à l'ouverture de l'ALSH de Luc et aux nouveaux locaux de l'Espace jeunes. Eau (- 1000 €, soit - 57%) : chiffre "réel" en 2023 puisqu'une fuite d'eau avait généré un surcoût en 2022. Electricité (+ 2700€, soit +41%) : hausse constatée moindre que ce qui avait été craint initialement, mais conséquente car principalement liée à un effet "périmètre". Hausse qui se pérennise sur 2024. Fournitures pédagogiques (+4 100 € soit + 175%) : hausse en lien avec l'activités (Enface EJ et ASC)
- Fournitures administratives (+ 1000 € soit +46%) : hausse en lien avec l'activités (Enface EJ et ASC).
- **Services extérieurs :** Locations de salles (+1200€, soit +87%) : hausse liée à la hausse du nombre d'ASC, corollaire à la difficulté déjà évoquée dans les instances de l'ESCDD, d'envisager une poursuite de la croissance d'activité dans la configuration actuelle des locaux. Réparations automobiles (+2300€, soit +194%) : hausse liée à la fois à des besoins ponctuels de réparation et à l'augmentation de la flotte de véhicules (1 véhicule 9 places supplémentaire acheté en novembre 2023) ; cette augmentation de ce poste de charge devrait donc se pérenniser sur 2024.
- **Autres services extérieurs :** Personnel extérieur (+23 600€, soit +47%) : augmentation liée à la fois à la hausse des ASC (modalité principale de paiement des intervenant.es) et au recours à des prestataires pour la fonction entretien. Catalogues et imprimées (+1200€, soit +27%) : augmentation en 2023 du coût de la plaquette des ASC. Voyages et déplacements (+3000 €, soit +30%) : essentiellement déplacements effectués dans le cadre des ALSH (enfance et jeunesse). Frais de restauration (+4000€, soit +244%) : principalement frais liés au repas organisé lors de la Semaine bleue (n'avait pas eu lieu en 2022) et dépenses liées aux séminaires d'équipes organisés en 2023. Frais de formation (+3800€, soit +113%) : plus de formations suivies en 2023 prise en charge par Uniformation.
- **Impôts et taxes :** L'augmentation de la masse salariale brute augmente la taxe sur les salaires en conséquence (+2000 €).
- **Salaires et traitements :** (+59000 €, soit +14 %) : s'explique par un effet volume de +15%, avec 2,25 ETP supplémentaires en moyenne en 2023 par rapport à 2022. Parmi les effectifs en plus, le recrutement d'une animatrice de prévention, plus de vacataires (CEE) pour l'animation enfance. Primes (+1900€, 0€ en 2022) : indemnités de rupture versées pour 2 départs en 2023. Provisions pour primes à verser (+1100 €, soit +56%) : rupture conventionnelle intervenue en 2024 mais provisionnée en 2023.
- **Cotisations sociales :** (+14200 €, soit +12%) : augmentation corollaire à celle des salaires
- **Charges exceptionnelles :** (-8700€, soit -72%) : diverses régularisations principalement sur ex antérieurs - inférieures à 2022
- **Dotations aux amortissements et provisions :** (-15700€, soit -46%) : diminution liée à un engagement à réaliser (préciser), à la diminution des provisions constituées pour départ en retraite et à l'absence de provision pour dépréciation de l'actif constatée en 2023 contrairement à 2022 (accident véhicule bosnie et somme due par asso jeunes mains du diois). A l'inverse, les dotations aux amortissements augmentent suite aux travaux effectués dans les locaux de l'Espace jeunes

2 – Principes et méthodes comptables

2.1 — Les comptes annuels

Les comptes annuels comprennent :

- Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/23 dont le total est de **459 416,52 €**
- Le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de tableau et présentant un résultat déficitaire de 9 780,21 €.
- L'annexe

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels. Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

2.2 — Conventions générales et adaptation au secteur associatif

Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions légales en vigueur. Le règlement ANC n°2018-06 du 05/12/2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif a été appliqué.

Les principes comptables ont été appliqués (avec pour objectifs de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association à la date de clôture) :

- Comparabilité
- Continuité de l'activité
- Régularité
- Sincérité
- Importance relative
- Prudence

2.3 — Changement de méthode d'évaluation et de présentation : Néant

3 – Informations sur les postes de l'actif du bilan

3.1 – Immobilisations et Amortissements

Les textes comptables applicables prévoient la possibilité (dans un souci de simplification, pour les associations ne dépassant pas un certain seuil) de ne pas décomposer la valeur d'origine des immobilisations. Cette possibilité a été retenue par l'association. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue pour produire des services aux adhérents.

3.1.1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Comptes d'immobilisation	Valeurs Brutes			
	Au 01/01	Acquisition	Sorties	Au 31/12
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	23 208,31		-	23 208,31
Autres Immobilisations incorporelles	1 065,00			1 065,00
Installations Techniques, Matériels et Outillages	37 813,15	764,16	-	38 577,31
Installations gles, Agencements, Aménagements divers	49 543,51	786,00	-	50 329,51
Matériels de Transport	28 863,00	9 657,00	-	38 520,00
Matériel de Bureau et Matériel Informatique	45 022,55	4 153,24	-	49 175,79
Mobilier	55 941,98	655,14	-	56 597,12
Matériel pédagogique et d'activité	10 578,72		-	10 578,72
Immobilisations financières	817,69	200,00	-	1 017,69
TOTAL Exercice 2023	252 853,91	16 215,54	-	269 069,45

3.1.2 - Amortissements

Durée d'amortissements en fonction du type d'immobilisations :

- Logiciels De 1 à 3 ans
- Installations techniques, matériels et outillages De 2 à 5 ans
- Installations générales et aménagement divers De 3 à 10 ans
- Matériels de transports De 3 à 6 ans
- Matériels de bureau et matériels informatiques De 1 à 5 ans
- Mobilier De 3 à 10 ans
- Matériels pédagogiques et d'activités De 2 à 3 ans

Comptes d'amortissement	Amortissement			
	Au 01/01	Dotations	Reprises	Au 31/12
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	18 805,84	997,20		19 803,04
Autres immobilisations incorporelles	23,41	106,50		129,91
Installations Techniques, Matériels et Outillages	36 442,20	621,02		37 063,22
Installations gles, Agencements, Aménagements divers	17 461,86	3 670,20	17,52	21 114,54
Matériels de Transport	25 114,69	2 504,35		27 619,04
Matériel de Bureau et Matériel Informatique	35 903,17	5 021,00		40 924,17
Mobilier	41 388,29	3 786,84		45 175,13
Matériel pédagogique et d'activité	9 354,31	605,69		9 960,00
TOTAL Exercice 2023	184 493,76	17 312,79	17,52	201 789,04

3.2 – État des créances et des produits à recevoir

Créances	2023	2022
Créances clients et usagers (adhérents)	18 973,08	23 512,01
Participations des familles	16 151,68	12 460,55
Créances douteuses		-3 759,43
Clients et autres partenaires	2 821,40	14 810,89
Autres créances	166 143,07	165 184,06
FONJEP	14 214,00	3 552,00
DRAAF	0,00	11 072,00
CAF de la Drôme	91 409,31	93 221,06
CC Baronnie Drôme Provençale	0,00	3 134,00
MSA	17 263,49	25 458,70
Fondation de France	7 500,00	15 000,00
Fédération des Centres Sociaux	14 000,00	6 000,00
SOLIHA 26	19 083,33	2 750,00
Uniformation – Remboursement Frais de formation	1 896,00	300,00
CHORUM – Indemnités journalières de prévoyance	676,94	536,39
Autres créances	100,00	4 159,91
Charges constatées d'avance	6 118,04	6 974,39
Dont animateurs d'activités – prestation 2023	5 993,04	5 729,50
Total général	185 116,15	188 696,07

4 – Informations sur les postes du passif du bilan

4.1 – Variation des fonds associatifs

Fonds associatifs	Total au 01/01	Augmentations	Diminutions	Total au 31/12
101000 – Fonds associatifs sans droit de reprise	24 424,43			24 424,43
106800 – Réserves de trésorerie	150 000,00			150 000,00
119000 – Report à nouveau (débitaire)	- 844,16	- 5 887,43		- 6 731,59
129000 – Résultat déficitaire de l'exercice	- 5 887,43	- 9 780,21	- 5 887,43	- 9 780,21
Total Fonds propres	167 692,84	- 15 667,64	- 5 887,43	157 912,63
131100 – Subventions d'investissement	77 134,08	8 810,00		85 944,08
139100 – Subventions d'inv. Inscr. au CR	- 21 760,00	- 10 491,45		- 32 251,45
Total Autres fonds	55 374,08	- 1 681,45	-	53 692,63
Total général	223 066,92	- 17 349,09	- 5 887,43	211 605,26

4.2 – Affectation du résultat de l'exercice 2022

Origine : déficit 2022		5887,43
Affectation au report à nouveau débiteur	5887,43	

4.3 – Subventions d'investissement notifiées au cours de l'exercice

Financeurs	Montant
MSA – Transport solidaire	13 000,00
TOTAL	13 000,00

4.4 – Suivi des fonds dédiés

Évolutions des Fonds dédiés	Total au 01/01	Augmentations	Diminutions	Total au 31/12
MSA & AURACS/AG2R – Mobilité solidaire 2022	6 913,52		6 913,52	0,00
Fondation de France – Habitat	2 920,00		2 920,00	0,00
CD Drôme & Consortium SOLIHA – Jeunesse Prévention spécialisée	0,00	4 000,00		4 000,00
TOTAL	9 833,52	4 000,00	9 833,52	4 000,00

4.5 – Provision pour indemnités de départ en retraite

La provision pour départ en retraite des salariés est calculée chaque année d'après les dispositions de la convention collective ALISFA de la manière suivante : 1/60 de la rémunération brute par an plafonné à 15 ans. La prise en compte de l'âge Igal de départ à la retraite constitue un changement de régime.

Solde au 31/12/2022	14 469,13
Dotation 2023	269,53
Reprise 2023	0,00
Solde au 31/12/2023	14 738,66

4.6 - Tableau des provisions et des dépréciations

Provisions	Total au 01/01	Dotations	Diminutions	Total au 31/12
Provisions pour risques et charges Passif	14 469,13	2 699,53	0,00	17 168,66
Provision pour retraite	14 469,13	2 699,53		17 168,66
Total Provisions	14 469,13	2 699,53	0,00	17 168,66

4.7 – État des dettes

Dettes	2023	2022
Dettes financières	25 902,22	36 675,25
Prêt garanti par l'État	25 211,82	35 000,00
Découvert compte courant	690,40	1 555,25
Valeurs à l'encaissement à régulariser		120,00
Dettes fournisseurs	44 597,53	29 188,73
Fournisseurs	39 867,53	23 498,07
Fournisseurs - Factures non parvenues	4 730,00	5 690,66
Dettes fiscales et sociales	71 459,79	64 223,06
Provisions congés payés et CET	26 608,04	21 921,67
Autres charges de personnel	4 144,50	5 017,88
URSSAF	14 054,19	13 660,12
Malakoff-Medéric - Retraite complémentaire	4 265,96	4 138,91
Chorum-SNM – Prévoyance	2 604,42	2 376,27
AESIO – Mutuelle complémentaire	4 896,73	3 774,54
Uniformalion – formation continue	5 064,62	5 236,56
Charges fiscales à payer (TS et PAS)	3 405,54	3 321,60
Provision œuvres sociales CSE	5 124,33	4 775,51
Autres créanciers créditeurs	1 291,46	
Autres dettes	-	6 435,67
Produits constatés d'avance	84 683,06	71 068,65
Fondation de France – Sub. Habitat et territoire	3 500,00	11 000,00
DRAAF – Subvention PAT formation cuisine		972,00
MSA – Sub 2022 Grandir en milieu rural – Repas AL		3 850,00
SOLIHA 26 – Sub 2022 Jeunes en rupture – mobilité	6 250,00	1 250,00
AURACS – Sub. AG2R Mobilité et Vieillesse	2 700,00	
Part. Familles Activités Socio-Culturelles et Accueils de loisirs	72 233,06	53 996,65
Total général	226 642,60	207 591,36

5 – Informations sur les postes du compte de résultat

5.1 – Détail des prestations facturées aux familles

Secteur	2023	2022
Accueils de loisirs Enfance	57 570,11	52 739,80
dont Aides CAF, MSA, JPA...	4 494,80	4 916,05
Activités Socioculturelles	107 867,54	72 257,94
dont Aides CAF, MSA, JPA...	2 209,50	2 457,00
Espace Jeunes	9 486,60	4 637,10
dont Aides CAF, MSA	1 577,00	587,80
Sorties Familles et Ateliers Parents-Enfants	740,00	1 075,00
dont Aides CAF, MSA, JPA...	75,00	75,00
Autres participation (LAEP, transport solidaire...)	3 838,44	3 187,94
TOTAL des participations familles	179 502,69	133 897,78

5.2 — Détail des prestations de services CAF

	2023	2022
ALSH	25 898,23	21 611,66
CLAS (Accompagnement scolaire)	2 585,37	2 998,53
Animation Globale (Centre Social)	78 694,00	75 785,00
Jeunes	35 159,95	32 212,00
LAEP	13 574,85	12 606,27
Animation Collective Familiale	24 655,20	23 682,00
TOTAL	180 567,60	168 895,46

5.3 — Détail des subventions d'exploitation notifiées au cours de l'exercice

	2023	2022
Etat	35 437,01	25 524,00
Délégation régionale au droits des femmes	1 000,00	1 000,00
FONJEP	26 652,00	20 724,00
DRAJES	3 000,00	3 800,00
Fond pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)	3 000,00	
Promotion du service civique dans le Diois		3 800,00
Agence de Service de Paiements - ASP	4 785,01	-
CUI-CAE	4 785,01	-
Conseil Général Drôme	119 900,00	97 700,00
Subventions Jeunesse reversées par la CC du Diois	110 800,00	93 300,00
Prévention spécialisée	52 500,00	35 000,00
Animation de proximité	58 300,00	58 300,00
Autres subventions	9 100,00	4 400,00
Lieu Accueil Enfants Parents - LAEP	4 500,00	4 400,00
CFPPA – Prévention santé alimentation	4 600,00	
Communauté des Communes du Diois	232 237,85	212 161,50
ALSH Die	45 526,00	43 800,00
ALSH La Motte Chalancon	8 742,66	6 959,00
ALSH Luc-en-Diois	15 235,00	4 000,00
Lieu Accueil Enfants Parents - LAEP	4 387,00	4 290,00
Formation des animateurs périscolaires et PEDT	5 915,00	5 520,00
Fonctionnement Centre Social	152 432,19	147 592,50
Autres collectivités territoriales	4 458,54	6 959,00
CC Baronnies Drome Provençale - Sub ALSH La Motte	4 308,54	6 959,00
Mairie Luc – subvention activités sportives et culturelles	150,00	
Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme - CAF	46 212,88	47 836,88
Subventions de fonctionnement	46 212,88	47 836,88
Aller vers les publics les plus éloignés	8 700,00	9 000,00
Appel à projet de jeunes	2 000,00	1 200,00
Réseau Acteur Jeunesse	5 780,00	7 046,00
Habitat & logement	3 415,00	3 173,00
Bonification médiation et inclusion numérique	5 000,00	5 000,00
Bonification développement durable	1 500,00	1 500,00
Bonification accueil et suivi de projet	2 000,00	2 000,00
Convention territoriale globale	10 317,88	7 917,88
Parentalité et prévention précoce - ateliers Bulles d'Eveil	5 000,00	5 000,00
Parentalité – autres subventions	2 500,00	
Renouvellement projet social		6 000,00
Mutualité Sociale Agricole - MSA	22 400,15	16 918,36
Fonctionnement Centre Social	4 500,00	4 500,00
Grandir en milieu rural – Handicap	3 952,00	3 930,00
Grandir en milieu rural – ALSH Luc, La Motte...	1 588,00	3 980,00
Grandir en milieu rural – Mobilité Jeunes	4 244,00	4 160,00
Grandir en milieu rural – Repas pour les ALSH Enfance	3 850,00	
Grandir en milieu rural – Projets parentalité (Fête en famille...)	1 500,00	
Prestation de services – ALSH	2 766,15	348,36
Autres financements publics	34 700,00	18 200,00
ARS Rhône-Alpes - Parentalité et prévention précoce	6 700,00	6 700,00
Consortium SOLIHA26 – CEJ Jeunes en rupture	18 000,00	1 500,00
CARSAT - Subvention vieillissement	10 000,00	10 000,00
Mécénat et autres financements	8 800,00	8 000,00
AURACS – AG2R La Mondiale – Mobilité solidaire	1 300,00	4 000,00
Fondation de France – Coopérons pour habiter nos territoires	7 500,00	4 000,00

5.4 – Charges exceptionnelles

	2023	2022
Charges exceptionnelles	3 438,13	12 005,40
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion, dont :	84,29	3 288,20
Réparations sur porte locaux loués à Mairie de Die		2 936,59
Charges excep. sur exercice antérieur, dont :	3 353,84	8 717,20
CAF Drôme – Subvention RAJ 2021 : régul solde à recevoir		970,20
CCD – Subvention ALSH 2021 : regul séjour non fait		4 380,00
Centre La Paz – Frais séjours cirque 2021		2 214,80
Pôle emploi – préavis licenciement éco 2021 non comptabilisé		1 053,00
Familles et clients divers – régularisations soldes	673,10	
Médecine du travail – régularisation cotisations 2022	546,00	
Fournisseurs divers – régularisation soldes antérieurs	1 479,46	

5.5 – Produits exceptionnels

	2023	2022
Produits exceptionnels	19 326,11	25 442,85
Produits exceptionnels sur opérations de gestion, dont :	2 591,91	5 309,31
Adhésions 2022/2023 – part 2023		4 930,00
Indemnités journalières non réintégrées	1 634,91	
Comptes de trésorerie – régularisations de sode	939,48	
Produits exceptionnels s/ ex. antérieur, dont :	6 242,75	8 959,40
CAF Drôme – régularisation solde Prestations de services	857,91	2 312,91
CAF Drôme – régularisation sur solde PS ALSH		
CAF Drôme – régularisation sur solde PS ACF & sub parentalité		
Unification - régularisation cotisations 2022	1 738,56	
Familles et clients divers – régularisations solde	1 816,10	
Ville de Die – Eaux – Remboursement trop versé 2022	1 269,36	
CAF Drôme – Subv. Printemps Numérique 2020 – régul solde		1 000,00
CC Baronnie – Subv. AL La Motte-Chalancon – regul solde	41,00	1 378,03
Quote-part Sub. Investt affectées au CR	10 491,45	11 174,14

5.6 - Contributions volontaires en nature

5.6.1 – Contributions volontaires en nature : Bénévolat

Accompagnement scolaire	4	130	16,80 €	2 184,00 €
Activités Socio-culturelles — Saison 2022/2023	19	590	35,00 €	20 650,00 €
Activités Socio-culturelles — Saison 2023/2024	21	650	35,00 €	22 750,00 €
LAEP Bleu Hamac	4	288	17,50 €	5 040,00 €
Accès aux droits – Actions autour du vieillissement	5	360	14,00 €	5 040,00 €
Accès aux droits – Groupe Les Femmeuses	6	120	14,00 €	1 680,00 €
Accès aux droits - Atelier ABC	4	256	16,80 €	4 300,80 €
Accès aux droits – Ecrivain.e.s publics	6	160	16,80 €	2 688,00 €
Accès aux droits – Mobilité solidaire	20	1550	14,00 €	21 700,00 €
Total général	89	4104		86 033,00 €

Le bénévolat représente environ 2,5 postes en équivalent heures travaillés.

Remarque : les heures de bénévolat pour le pilotage de l'association (assemblée générale, conseil d'administration et bureau), mais aussi pour le renouvellement du projet social se sont élevées à environ 2 000 heures, mais ne peuvent être valorisées.

5.6.2 – Détail des contributions volontaires en nature : entretien et réparations

Destinataire	Objets	Montant valorisé
Communauté des communes du Diois	Entretien et réparations bâtiments	66,00
	Maintenance élévateurs & extincteurs	1 425,61
	Vérifications installations électriques & gaz	576,00
	Taxe foncière 2022	560,00
Total général		2 627,61

Les sommes exposées ci-dessus ont été directement prises en charge par la CCD pour les locaux de l'ancien Tribunal et des locaux de l'Espace Jeunes qui se situent tous deux Place de l'Évêché à Die.

Les locaux utilisés par l'ESCDD sont la propriété du Conseil Départemental de la Drôme et mis à la disposition de la CCD. Depuis 2023, une évaluation de cette mise à disposition a été réalisée par la CCD, sur la base des références ANAH. L'évaluation de la mise à disposition des locaux s'élève à **32 500 €** pour 2023

5.7 - Mécénat de compétences : Néant

5.8 - Tableau des effectifs

	2023	2022	2021
Effectif présent au 31/12	26	24	24
Équivalent temps plein au 31/12	16,75	15,42	15,74
Dont emploi aidé CUI CAE	0	0	0

5.8 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice : Néant

5.9 - Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants bénévoles ne perçoivent aucune rémunération ni avantage en nature. L'association rémunère un seul cadre salarié, son salaire ne sera pas divulgué.

5.10 - Comité Social et Économique : budget des œuvres sociales

Le Comité Social et Économique dispose depuis 2020 d'un budget alloué par la structure pour développer les œuvres sociales au bénéfice des salariés de l'association. Le montant est égal à 1 % de la masse salariale brute de l'année. Pour 2023 ce montant s'élève à 4 916,78 €.

5.11 - Informations fiscales :

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Glossaire

ACF = Animation Collective Famille	DAH = Drôme Aménagement Habitat
ACM = Accueil Collectif de Mineurs	DRAJES = Délégation Régionale Académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.
ALEJ = Accueil de Loisirs de l'Espace Jeunes	DSL = Développement Social Locals
AG = Assemblée Générale	ETP = Équivalent temps plein
ALSH = Accueil de Loisirs Sans Hébergement	EVS = Espace de vie social
ANAH = Agence nationale de l'habitat	FDVA = Fonds de Développement de la Vie Associative
APP = Analyse de la Pratique Professionnelle	FNCS = Fédération Nationale des Centres Sociaux
APTIC = Application Pédagogique des Technologies de l'Information et de la Communication	FONJEP = Fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
ARS = Agence Régionale de Santé	GUSO : Guichet unique spectacle occasionnel (pour l'embauche des intermittents).
ASC = Activités Sportives et Culturelles	LAEP = Lieu d'Accueil Enfants-Parents
AURA = Auvergne Rhône Alpes	Mécénat de compétences = Don en nature effectué par une entreprise sous forme de mise à disposition de salarié ou de prestation de service au bénéfice d'un organisme d'intérêt général.
AURACS = Union Régionale Auvergne Rhône Alpes des Centres Sociaux	neets = jeunes de moins de 26 ans – ni en emploi, ni en étude, ni en formation
CAF = Caisse d'Allocations Familiales	PAS = Prélèvement à la source
CARSAT = Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	PEDT = Projet éducatif de territoire
CCAS = Centre Communal d'Action Sociale	PIC = Plan d'Investissement des Compétences
CCD = Communauté des Communes du Pays Diois	PRAPJ = Points Ressources pour l'Accompagnement de Projets de Jeunes
CCBDP = Communauté des Communes des Baronnies en Drôme Provençale	PS = Prestation de Services
CET = Compte épargne temps	RAJ = Réseau Action Jeunesse
CFPPA : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie	TAP = Temps d'Accueil Périscolaires
CLAS = Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	URSSAF = Union pour le recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
CR = Compte de résultat	
CSE = Conseil Social et Economique : instance unique de représentation du personnel (obligatoire pour les entreprises de +11 salariés)	
CTA = Commission de Travail Associé	
CTG = Contrat Territorial Global	